

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

AMENDEMENT

N° 747

présenté par

M. Ravier, Mme Audibert, M. Benassaya, M. Le Fur et Mme Genevard

ARTICLE 1ER BIS A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.